



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> 20433	De <b>M. Lionel Tardy</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Haute-Savoie )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires étrangères		<b>Ministère attributaire</b> > Affaires étrangères
<b>Rubrique</b> >relations internationales	<b>Tête d'analyse</b> >commerce international	<b>Analyse</b> > armes. contrôle.
Question publiée au JO le : <b>05/03/2013</b> Réponse publiée au JO le : <b>09/04/2013</b> page : <b>3778</b>		

### Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les importants stocks d'armes qui circulent en Afrique et au Moyen-Orient, notamment en Syrie, du fait de la guerre civile qui ravage ce pays. Il souhaite savoir si des actions sont menées pour éviter que ces armes ne continuent à circuler, et ne servent à alimenter des mouvements terroristes.

### Texte de la réponse

Tout doit être fait pour éviter que des armes ne tombent aux mains de pays terroristes ou criminels qui sont susceptibles d'agir dans cette zone. Le risque de dissémination d'armes dans les régions d'Afrique du Nord et du Moyen Orient est réel. La France a, à cet effet, sensibilisé ses partenaires européens à la question et a invité l'Union européenne à mobiliser ses ressources et à mettre en place des actions destinées à prévenir ce phénomène (aide au contrôle des frontières et à la gestion et la sécurisation des entrepôts d'armes). Cette question est notamment abordée par la stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel adoptée en 2011. Par ailleurs, dans ce même souci et au travers d'une approche conjointe avec plusieurs alliés (Etats-Unis, Royaume-Uni, Australie, Allemagne, Belgique, Canada, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande) une cellule a été mise en place pour améliorer la coordination des actions destinées à lutter contre la dissémination de Manpads (missiles sol-aériens à très courte portée) et d'armes conventionnelles avancées en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.